

**Procès-verbal de la réunion du Comité de consultation syndicale-patronale, de  
l'Agence canadienne du pari mutuel et du Syndicat de l'agriculture, AFPC**

**Le 6 janvier 2010**

**Présents :**

M. S. Malone  
Directeur exécutif  
Agence canadienne du pari mutuel, AAC

M<sup>me</sup> D. Forsythe  
1<sup>re</sup> vice-présidente exécutive nationale  
Syndicat de l'agriculture, AFPC

M. R. Nichol  
Directeur, Opérations  
Agence canadienne du pari mutuel, AAC

M<sup>me</sup> E. Massie  
Agente de services  
Syndicat de l'agriculture, AFPC

M. R. Sawchuk  
Directeur, Politiques et planification  
Agence canadienne du pari mutuel, AAC

M<sup>me</sup> B. Jetté  
Directrice, Services de la gestion intégrée  
Agence canadienne du pari mutuel, AAC

M<sup>me</sup> L. Voisine  
Conseillère en relations de travail  
Direction générale des ressources humaines, AAC

Procès-verbal préparé par : M<sup>me</sup> K. Dicaire  
Adjointe de direction auprès du directeur exécutif  
Agence canadienne du pari mutuel, AAC

Les deux parties acceptent l'ordre du jour proposé par la direction de l'Agence canadienne du pari mutuel (ACPM).

**Mise à jour de l'ACPM**

S. Malone fait le point sur la situation financière actuelle de l'ACPM.

L'ACPM reçoit des fonds grâce à un prélèvement de 0,8 p. 100 sur chaque dollar parié au Canada. Les revenus prévus pour 2009-2010 sont actuellement de moins de 13 millions de dollars, comparativement à un peu plus de 14 millions de dollars il y a deux ans.

Certains des facteurs qui portent atteinte aux revenus comprennent la diminution du nombre de dates de courses en direct, ainsi que l'absence de courses tenues au Québec. Les trois employés à temps plein au Québec travaillent toujours à temps plein, et la direction de l'ACPM ne prévoit aucun changement à ce sujet.

Le Syndicat demande si la direction de l'ACPM prévoit que des employés à temps plein seront touchés par la diminution des revenus. La direction de l'ACPM précise que cela n'est pas prévu dans l'avenir immédiat.

S. Malone révèle également que l'ACPM a récemment terminé un concours pour la dotation du poste de gestionnaire régional, à Toronto.

### **Mise à jour sur l'examen de la réglementation**

R. Sawchuk fait le point sur les progrès de l'examen de la réglementation en cours.

Le personnel des Opérations et des Politiques s'est récemment réuni afin de discuter des questions relatives à la transition vers la mise en place des nouveaux règlements.

Le ministère de la Justice a réalisé des examens bijuridiques et jurilinguistiques des modifications proposées.

Le Syndicat pose des questions sur la nature des modifications. La direction de l'ACPM explique que les changements visent principalement à moderniser le *Règlement*, se concentrent sur le mandat de base de l'ACPM et portent sur des changements de surveillance interne.

L'ACPM étudie des solutions de réembauche de personnel régional dans le cadre du processus d'examen.

Le Syndicat pose des questions sur les exigences en matière de formation, puisqu'il veut s'assurer que les membres du personnel se voient offrir les possibilités et les ressources nécessaires à leur formation afin de bien accomplir leur travail respectif.

L'ACPM ne prévoit aucune exigence de nouvelles formations pour les changements mis en place. De plus, un document destiné à l'utilisation interne est en préparation. Celui-ci décrit clairement les changements apportés au règlement actuel.

Le Syndicat demande la date prévue de la prépublication du *Règlement*, mais en raison de la prorogation récente du gouvernement, il est difficile de confirmer. L'ACPM continue la préparation du document et espère pouvoir le publier au cours de l'été.

### **Entente sur les postes à horaires variables**

L'ACPM a étudié les endroits qui, d'après elle, méritent une entente sur les postes à horaires variables, notamment Winnipeg, Dundas, London et Windsor. L'ACPM précise que les horaires réguliers ne couvrent pas les activités régulières de façon adéquate et propose d'inclure un quart supplémentaire (de 11 h à 19 h) afin de mieux couvrir l'heure de départ de 13 h en place à de nombreuses pistes.

Le Syndicat aimerait examiner l'article 25.22 C de la convention collective du groupe PA de façon plus approfondie. La direction de l'ACPM convient de continuer d'étudier les endroits où une entente sur les postes à horaires variables est nécessaire.

Les deux parties étudieront le communiqué conjoint sur l'entente sur les postes à horaires variables et le publieront au cours des prochaines semaines. Le Syndicat fournira une liste des vice-présidents régionaux à inclure dans la liste de diffusion.

### **Semaine de travail attribuée**

L'ACPM a étudié les semaines de travail attribuées pour 26 employés à temps partiel pour une période indéterminée; 9 d'entre eux sont représentés par l'AFPC.

Afin de conserver précisément les semaines de travail attribuées, l'ACPM suggère de mettre en place une procédure d'examen des semaines de travail attribuées deux fois par année. Le Syndicat communiquera avec ses spécialistes en rémunération afin de mieux comprendre la façon dont cela peut affecter ses membres.

### **Autre**

#### **Mandat du Comité de consultation syndicale-patronale**

Les deux parties réviseront le mandat du Comité de consultation syndicale-patronale, présenteront leur version révisée et collaboreront à sa finalisation avant la prochaine réunion.

#### **Prochaine réunion**

On propose que la prochaine réunion du Comité de consultation syndicale-patronale ait lieu le 23 juin 2010, en après-midi.

---

**S. Malone**  
Directeur exécutif  
Agence canadienne du pari mutuel

---

**D. Forsythe**  
1<sup>re</sup> vice-présidente exécutive nationale  
Syndicat de l'agriculture